

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 25 SEPTEMBRE 2010

Convocation : 17/09/10 - Affichage : 30/09/10

Etaient présents :

Tous les conseillers municipaux sauf : Cécile DORBON, Marinette MASSON et Jacques LOUVET qui a donné pouvoir à Daniel BRULET.

Après lecture par le Maire, le procès-verbal de la séance précédente a été approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

1. RESTRUCTURATION DES BUREAUX DE LA MAIRIE

Suite à la dernière session du Conseil Municipal et l'exposé du Maire entendu, le conseil municipal accepte à l'unanimité la proposition de M. Olivier BOSSY pour la maîtrise d'œuvre des travaux de restructuration de la mairie.

La rémunération s'élèvera à 8,2 % du montant de l'opération soit 8 455,02 € ht pour 103 110 € ht de travaux prévisionnels.

Le Maire est mandaté pour la signature du contrat correspondant et de toutes pièces s'y rapportant.

1. FINANCEMENT DE L'ECOLE DE MUSIQUE

Le Maire et Hervé DUBOIS, 1er adjoint chargé de l'école de musique, rappellent que les dépenses communales pour l'école de musique s'établissent sur deux lignes budgétaires distinctes :

1. la subvention au Comité Local d'Animation Section Musique qui permet aux familles roulanaises de bénéficier d'un tarif préférentiel,
2. les honoraires du Poste de Directeur sans lequel l'école ne pourrait fonctionner.

La subvention municipale annuelle a déjà été arrêtée pour l'année civile à 4000 €.

Une convention a été signée par la commune concernant la prise en charge des honoraires du Poste de Directeur facturés par année scolaire et variant en fonction du nombre d'élèves. Pour 2009/2010, ils atteignaient 3627 €.

La dépense globale 2009/2010 s'élevait ainsi à 7627 €

En cette période de rentrée, alors que les effectifs réels ne sont pas encore arrêtés, le Maire et Hervé DUBOIS souhaitent obtenir l'accord de principe du conseil quant à la poursuite de la prise en charge du poste de Direction pour la saison musicale 2010/2011.

Après un débat très fructueux, le conseil municipal, par 7 voix pour et 6 contre, décide :

- de ne pas remettre en cause la convention signée pour la prise en charge par la commune des frais de Direction 2010/2011,
- de réduire en contrepartie la subvention de fonctionnement au CLAR - Musique - pour la faire passer de 4000 à 3500 € l'année prochaine.

Il est convenu par ailleurs que le budget global de l'école de musique sera présenté à l'assemblée en novembre prochain.

2. TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT - DEFINITION DES TRAVAUX 2011

Le Maire expose que suite à l'élaboration de son schéma directeur d'assainissement en 2002 et en prévision de la mise en service du collecteur de transport intercommunal du Sytteau, la Commune de Roulans a décidé la poursuite des travaux de réhabilitation et d'amélioration du fonctionnement de ses réseaux d'assainissement conformément au schéma directeur.

Considérant le raccordement au collecteur de transport du Sytteau, considérant que le Sytteau facturera à la commune les volumes comptabilisés à l'entrée du collecteur, la commune souhaite engager les dernières opérations sur les réseaux d'assainissement pour limiter l'entrée d'eaux claires parasites dans les réseaux d'eaux usées, améliorer la collecte des eaux usées et limiter les rejets d'eaux usées au niveau des failles de la commune.

Les tranches de travaux 2009 et 2010 engagées par la Commune (mise en séparatif rues de l'église et d'aigremont, chemin du stade, secteur ZA-Step, secteur des Broussottes, rues des Aloses et Perreçiot) sont sur le point d'être achevées (rue Perreçiot programmée aux vacances de la Toussaint).

Dans la continuité de ces opérations, conformément au programme de travaux établi par le Cabinet SAFEGE et après étude, le Maire propose au Conseil Municipal de réaliser les travaux suivants :

- la mise en séparatif de tout le hameau du Petit Roulans (15 logements) et son raccordement au réseau de transport et de traitement intercommunal du SYTTEAU ; ces travaux consistent en la pose d'un collecteur dans la rue Jean de Vienne sur 200 ml et de conduites de branchements depuis le collecteur jusqu'en limite de propriété, et la pose d'une boîte de branchements pour les eaux usées (15 unités) ; le montant estimatif de l'opération, toutes prestations comprises (maîtrise d'œuvre, Travaux, contrôles) est d'environ 83 000 € ht, soit environ 99 268 € ttc,

- la réhabilitation du déversoir d'orage du Stade ; ces travaux consistent en le nettoyage et le curage de la chambre, la démolition de la cunette usagée du déversoir existant, le profilage de la cunette en fond de chambre, la mise en place d'une vanne murale réglable devant le départ des eaux usées ; le montant estimatif de l'opération, toutes prestations comprises (maîtrise d'œuvre, travaux, contrôles) est d'environ 4000 € HT, soit environ 4784 € ttc.

Après discussions, l'assemblée, à l'unanimité, donne un accord de principe pour la réalisation de ces opérations en 2011.

3. AMENAGEMENT RUE DE L'EGLISE

Le Maire souhaite qu'une décision soit prise sur ce projet avant la fin de l'année. Il invite les conseillers municipaux à se rendre sur place et à consulter les différents documents remis ou affichés.

L'assemblée devra se prononcer pour l'inclusion ou pas dans l'enveloppe financière des travaux d'enfouissement des réseaux (électricité, téléphone, éclairage public) qui se chiffrent, d'après l'estimation du SYDED (1) présentée par le Maire, à 210 028 € ht (dont 143 800 € à la charge de la commune et 66228 € financés par le Syded). Chiffre jugé très élevé mais la réflexion est ouverte.

Les montants prévisionnels de travaux pour la partie voirie seront présentés lors d'une prochaine séance. Affaire à suivre.

(1) Syded : Syndicat mixte d'énergies du Doubs

4. ACTUALISATION DES TARIFS

A/ Salles le vendredi soir

Suite à la demande du Maire, le conseil municipal à l'unanimité fixe à 20 euros le supplément de location d'une salle municipale le week-end du vendredi soir - 19 h (au lieu du samedi matin) au dimanche minuit. Cette possibilité ne sera bien sûr proposée que lorsque la salle n'est pas déjà utilisée à d'autres fins le vendredi en soirée (réunions associations notamment).

Les nouveaux tarifs de location incluant le vendredi deviennent les suivants :

ESPACE CULTUREL

- Extérieurs	420 €
- Roulans	240 €

MAIRIE

- Extérieurs	220 €
- Roulans	170 €

B/ Droit de Place Vente Kebabs

Le droit de place pour la vente de kebabs du vendredi est portée de 16 à 30 €/mois à compter du 01/08/10 en raison de la fourniture d'électricité par la Commune.

C/ Location du Gymnase municipal

Après présentation du planning d'utilisation pour la rentrée, le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir actualiser les tarifs de location du gymnase aux associations en proposant qu'un dégrèvement soit dorénavant clairement appliqué pour les activités enfants des associations roulanaises.

Il rappelle les tarifs actuellement en vigueur :

- 9,15 €/heure pour les associations extérieures au village,
- 5,34 €/heure pour les associations roulanaises.

Après débats, le conseil municipal décide à l'unanimité de fixer les tarifs comme suit à compter du 01/09/10 :

- 11 €/heure pour les associations extérieures à Roulans,
- 10 €/heure pour les créneaux adultes des associations roulanaises,
- 6 €/heure pour les créneaux enfants des associations roulanaises.

5. ENTRETIEN DES AIRES DE JEUX PLACE DU SOUVENIR - PLACE DU TARTRE ET CHAMPONOT

Le Maire rappelle que la Commune dispose de trois aires de jeux : sur la place du Souvenir depuis 2003 et plus récemment places du tartre et champonot.

Il expose que dans un souci de sécurité et conformément à la législation en vigueur un cahier de maintenance vient d'être ouvert pour un entretien régulier de ces installations.

Plusieurs dépenses vont être engagées pour le remplacement de pièces usagées (pour le jeu datant de 2003 surtout) et l'achat de deux panneaux d'information à l'attention des parents. Le remplacement de dalles sera proposé lors de la préparation du budget 2011.

6. DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N° 4

Le Maire dresse le bilan des décisions modificatives budgétaires prises à ce jour :

Excédent au BP	239 077 €
- DM 1 - Syndicat Scolaire	0
- DM 2 - Terrains GRAVERET	- 13 400 €
- DM 3 - Achat Semoir	- 4 800 €
	<hr/>
Nouvel Excédent	220 877 €

Il demande à l'assemblée de bien vouloir modifier à nouveau le budget primitif 2010 afin d'inclure les dépenses suivantes :

Dépenses d'Investissement :

- Achat panneaux de signalisation Aires de Jeux	Art. 2184	803,00 €
- Remplacement Banc Stade de foot	Art. 2184	1 182,00 €
- Achat Columbarium : dépense supplémentaire	Art. 21316	2 015,00 €
	Total TTC	4 000,00 €

Recettes d'Investissement :

- Virement du fonctionnement pour équilibre	Art. 023	4 000,00 €
---	----------	-------	------------

Dépenses de Fonctionnement :

- Virement en investissement	Art. 021	4 000,00 €
------------------------------	----------	-------	------------

Le nouvel excédent budgétaire s'élève ainsi à **216 877 €**.

7. PROJETS D'INVESTISSEMENT 2011

Le Maire présente également succinctement à l'assemblée deux projets qui pourraient aboutir en 2011 :

- **l'acquisition de 2 terrains à M. Guy BALANDRET :**

M. BALANDRET a fait part de son intention de vendre 2 parcelles à la Commune , le Maire reste dans l'attente de l'estimation de leur valeur vénale par France Domaine.

- **Remplacement Couvertines au Cimetière** (tuiles sur mur d'enceinte)

Une proposition a été chiffrée par les Chantiers Départementaux à hauteur de 15 714 €.

Le Maire expose que le cimetière devra également faire l'objet dans un futur proche d'une mise en accessibilité (allée centrale à revoir) et d'un agrandissement. Après discussions, il est convenu qu'une demande de participation financière sera adressée à ce sujet à la Commune de DOUVOT.

7. DEMANDE D'EMPLACEMENT TAXI

L'exposé du Maire entendu, le conseil municipal accepte à l'unanimité et à titre gracieux de donner suite à la demande d'emplacement taxi pour M. PERROT Bernard, demeurant 30 grande rue. L'emplacement sis place de la pharmacie ne sera pas matérialisé par la Commune (pas d'engagement de frais).

Cette autorisation fera l'objet d'un arrêté municipal.

8. QUESTIONS DIVERSES

A/ Compte-Rendu Réunion SOCOTEC Accessibilité

Le Maire a donné lecture du compte-rendu de la réunion de la commission accessibilité. L'ensemble des bâtiments communaux ont été visités à ce jour.

B/ Illuminations de Noël

Le Maire propose qu'une commission soit constituée à cet effet. Sont désignés : Christian TRONCIN, Marinette MASSON, Gérard BRIE et Jean-Bernard CUENOT.

Première réunion de la commission : lundi 18 octobre à 18 heures.

C/ Lettre M. MAILLEY Georges

Le Maire donne lecture de la lettre de M. Georges MAILLEY qui demande l'installation de ralentisseurs sur la RD au Petit Roulans pour cause de vitesse excessive des automobilistes. Cette question va être étudiée prochainement avec le Conseil Général du Doubs.

Il est également convenu de travailler en 2011 sur le sujet pour diverses rues du village.

D/ Réfection Croix du cimetière

Le Maire informe que le christ qui surplombe le cimetière va être remis en état : changement de la poutre, métallisation et peinture du Christ.

Prochaine Réunion du Conseil : Jeudi 21 octobre à 20 h 00

Le Maire,
A. JACQUOT